



## **Convocation au Conseil d'Administration du Comité Auvergne de Scrabble**

Un Conseil d'Administration se tiendra

**Samedi 15 décembre 2018 à 10 heures à Châtel Guyon,**

**Au local du Club, Maison du Peuple 29bis Rue du Commerce à Châtel Guyon**

### Ordre du jour :

- Mot d'accueil,
- Situation actualisée du Comité : clubs, licences
- Tarif des compétitions pour la saison 2018 - 2019 (rappel)
- Dotations aux clubs
- Modes de qualification aux épreuves fédérales :
  - Championnat promotion : qualification lors des championnats départementaux
  - Championnat de France : qualification lors du championnat régional
- Dotations aux qualifiés épreuves fédérales
- Point sur la papeterie
- Point sur les actions des délégués Arbitrage, Classique, et Jeunes et scolaires
- Calendrier 2018-2019
- Site du Comité : constat, propositions
- Questions diverses

Vous pouvez transmettre éventuellement vos questions par avance à Josef Vebr ou Catherine Haniez :

- Date du prochain CA et de l'AG 2019

Pour nous permettre de préparer la salle, merci de nous faire part de votre présence (ou mandat) dès réception.

A Bientôt,

Cordialement

Josef VEBR

## Comité Auvergne de Scrabble

Je soussigné(e) .....Président(e) du club de .....

**Donne procuration** à .....  **membre** du bureau

Pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil d'administration de l'association  
Comité Auvergne de Scrabble du 15 décembre 2018.

Fait à .....le ..... *Signature* :

Extrait du RI :

Les votes du CA se font sans procuration possible. Un président d'association peut être représenté par un membre de son bureau aux réunions du CA avec les mêmes pouvoirs de vote.

Les présents disposent de leur voix de représentant de club ainsi que le cas échéant de leur voix es qualité pour les délégués Régionaux, les Présidents de commissions régionales permanentes et les représentants départementaux quand ils existent,